

La pétition climatique « L’Affaire du siècle » contre l’Etat français : fondée ou non ?



« L’Affaire du siècle », pétition historique menée à grande échelle, a été lancée le 18 décembre 2018 et a pour but de sanctionner l’Etat français pour inaction climatique et l’obliger à prendre des mesures concrètes pour la défense de l’environnement. Cet automne-hiver est également marqué par le mouvement des « gilets-jaunes » manifestant pour leurs droits sur le plan social, économique, mais aussi écologique. La « lettre aux Français » d’Emmanuel Macron, en réponse aux protestations, publiée le 15 janvier dernier considère la transition écologique comme un des principaux thèmes de ce « grand débat national ». L’aspect géo-environnemental est donc a fortiori un des enjeux majeurs de ce XXIème siècle.

Quelles sont les différentes origines de cette pétition ? Comment expliquer le fait qu’elle soit d’une part signée par plus de deux millions de Français convaincus que celle-ci peut faire évoluer l’inaction climatique de l’Etat et d’autre part rejetée, voire méprisée par certains trouvant cette initiative déplacée et inefficace ?

Répondre à ce type de questions est un exercice délicat. Nous essaierons néanmoins d’éclairer ce phénomène à l’aide de trois tribunes publiées dans le journal Le Monde tour à tour les 27 et 29 décembre 2018, puis le 3 janvier 2019. La première fut rédigée par la politologue Carole-Anne Sénit considérant que le succès de cette pétition attribue un rôle judiciaire majeur dans la défense de l’environnement. Dans la deuxième, le professeur au Collège de France Marc Fontecave estime que cette initiative est « déplacée » puisque la France est selon lui « championne en matière de limitation de la production de gaz à effet de serre »... Enfin, le professeur à l’ENS Rennes Damien Grenier répond à ce dernier dans la tribune du mois de janvier en s’opposant fermement à celui-ci.

Comprendre, donc, la complexité du contexte actuel durant lequel « l’Affaire du siècle » prend place, nécessite dans un premier temps d’étudier la manière dont cette dernière s’est diffusée et quels en sont les porte-paroles ainsi que leurs motivations principales (I). Puis, nous verrons quels sont les arguments des opposants face à cette pétition d’ampleur historique, plus précisément ses potentiels paradoxes, expliqués par Marc Fontecave (II). Pour finir, nous étudierons les contre-arguments de Daniel Grenier sur le plan scientifique et énergétique (III).

Trois jours après le lancement de cette pétition, celle-ci était déjà signée par plus d’un million de Français. Actuellement, l’objectif est d’atteindre les trois millions. En effet le format de la mobilisation est une des clés du succès. Il y a une très forte mobilisation sur les réseaux sociaux (sur instagram par exemple avec le compte @onestpret) avec notamment une vidéo où des personnalités expliquent les motivations et les enjeux de « l’Affaire du siècle ». On y retrouve des youtubers comme McFly & Carlito, des humoristes tels qu’Élie Semoun mais également le chroniqueur de France Inter Guillaume Meurice ainsi que des acteurs et actrices telle que Marion Cotillard. Cette forte mobilisation a permis à cette vidéo d’être visionnée plusieurs dizaines de millions de fois !

Celle-ci accompagne un recours porté par différentes associations (Notre affaire à tous ; Fondation pour la nature et l’homme ; Greenpeace France et Oxfam France) « devant le tribunal administratif de Paris afin de sanctionner l’Etat français pour inaction climatique » comme le rappelle la politologue Carole-Anne Sénit.

De plus, le recours à la justice permet à chaque citoyen d’exercer son droit pour promouvoir la défense de l’environnement en obligeant l’Etat à respecter ses engagements. 2018 fut « l’année la plus chaude jamais enregistrée en France », le dernier rapport du GIEC (le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat) met en garde quant aux conséquences d’un réchauffement climatique supérieur à 1,5°C.

En effet, des précédents existent, l’ONG Urganda avait saisi la cour d’appel de La Haye et réussi à imposer au gouvernement néerlandais de réduire ses émissions de 25% d’ici 2020 « au nom de la protection des droits de ses citoyens ».

Bien que cette « affaire » intervienne dans un contexte sociopolitique difficile comme le montre le dixième acte des « gilets-jaunes » encore aujourd’hui samedi 19 janvier, la politologue remarque que ce mouvement « ne témoigne d’ailleurs pas d’un refus de s’engager dans la lutte contre le changement climatique » et que ces deux mobilisations se rejoignent sur au moins un fait : elles appellent l’Etat à élaborer de nouveaux outils démocratiques comme un recours climat citoyen, un référendum d’initiative citoyenne...

Pour Carole-Anne Sénit, « l’Affaire du siècle » est donc un véritable « mouvement social et politique pour une transition écologique ambitieuse et équitable ». Telle n’est pas la position de Marc Fontecave qui juge cette pétition totalement déplacée et considère comme urgent que d’autres voix telle la sienne puissent s’exprimer...

Le ministre de la transition écologique, François de Rugy, a été « agréablement surpris » par cette pétition. Mais pour le professeur du Collège de France, « heureusement » que la secrétaire d'Etat à la transition énergétique, Brune Poirson, a eu le « courage » de rappeler que « la France est une nation leader en matière d'environnement ».

Marc Fontecave ne tolère pas que des citoyens puissent attaquer leur propre pays en justice et qualifie ce phénomène de « French bashing » (dénigrement français), « l'une de nos activités préférées » (selon ses propres mots). « L'Affaire du siècle » ne serait donc pas un moyen positif d'améliorer le pays pour que celui-ci respecte ses engagements écologiques. Marc Fontecave affirme que la France est « non seulement un champion en matière de protection sociale et de solidarité [...] » mais également « un champion en matière de limitation de la production de gaz à effet de serre ».

Il considère paradoxal le fait que cette pétition réclame à la fois une réduction des gaz à effets de serre et l'abandon du recours aux énergies fossiles et nucléaires car pour assurer notre quotidien (une production d'électricité, l'ensemble des transports routiers,...) les énergies renouvelables ne suffiraient pas. Il explique que pour l'Allemagne par exemple, qui a fait le choix d'un arrêt du nucléaire et d'une montée en puissance des énergies renouvelables, les émissions de CO2 ont augmenté (puisqu'il a fallu par compensation augmenter la production électrique avec des centrales thermiques). Il en déduit que si la France a vu récemment ses émissions augmenter (après quelques années de baisse), c'est en partie à cause de certain nombre de centrales nucléaires.

A l'échelle mondiale, il trouve « idiot » le fait d'attaquer la France en justice puisqu'elle n'est responsable que de 1% des émissions de CO2, il vaudrait mieux attaquer en justice la Chine (représentant près de 30% des émissions totales de CO2 sur la planète !), les Etats-Unis ou encore l'Inde (histoire de rendre ridicule la démarche des pétitionnaires par rapport à la France).

Il nous rappelle qu'il existe des contraintes géopolitiques mais également technologiques, économiques et sociales qui freinent les changements souhaités et que l'écologie est d'abord une affaire de responsabilité individuelle.

Face à cette opposition à la pétition, Damien Grenier répond à Marc Fontecave sur différents points que celui-ci a abordés (le fait que la France serait un « leader » quant à la transition énergétique, l'exemple de l'Allemagne...) et élargit le propos en rappelant notamment certains défis énergétiques auxquels s'était engagé l'Etat français et que celui-ci ne respecte pas.

En effet les émissions de CO2, par habitant en France, sont dans la moyenne mondiale et pas si exemplaires comme Marc Fontecave a pu le défendre.

De plus, le professeur à l'ENS Rennes montre que le cas de l'Allemagne est le « parfait contre-exemple » ! En 2017, la production des centrales nucléaires allemandes a baissé de 46% et celle des énergies fossiles de 7,5%. Au même moment, les énergies renouvelables ont augmenté de... 106%. Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité n'entraîne donc pas automatiquement une « augmentation de la production électrique avec des centrales thermiques et, par voie de conséquence, des émissions de CO2 » comme l'affirmait Marc Fontecave. Damien Grenier qualifie alors ce type de propos « d'infox » qui a pour but de

plaider la cause du nucléaire dans « le bouquet énergétique à l'horizon 2050 », ce qui est d'après lui une faute déontologique grave, en particulier venant d'un membre d'une institution scientifique.

Différentes solutions scientifiques existent comme les réacteurs à neutrons rapides, une technologie potentiellement à développer (« ce que l'Etat français ne fait pas non plus », regrette le professeur à l'ENS Rennes). L'énergie nucléaire et les énergies renouvelables sont selon lui incontournables dans la transition énergétique pour faire face au défi climatique et ne sont pas à opposer, comme le fait Marc Fontecave.

Certains défis énergétiques auxquels la France s'était engagée ne sont pas respectés. A travers le traité de Paris, l'Etat devait réduire de 75% ses émissions par rapport au niveau de 1990. « Or au cours des vingt-cinq dernières années, elle n'a réussi à les que de 16% ». De plus, les émissions sont reparties à la hausse depuis 2015. Les objectifs à l'horizon 2020 auxquels s'était engagé le pays au niveau européen ne seront par conséquent pas atteints. Il n'est plus tolérable d'avoir des engagements forts sur le plan théorique et ne pas prendre de mesures concrètes dans la pratique.

En conclusion, « l'Affaire du siècle », signée par plus de deux millions de personnes aujourd'hui, cherche à sanctionner l'Etat français afin que ce dernier respecte ses engagements par rapport à la défense de l'environnement. Bien que celle-ci soit contestée par certains, elle n'en reste pas moins fondée, organisée avec des porte-paroles (quatre associations).

La COP24 (la 24^{ème} des conférences annuelles de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements du climat) s'est tenue du 2 au 15 décembre 2018 en Pologne, à Katowice (une des régions les plus polluées d'Europe). Il est difficile de mettre en place à l'échelle internationale des accords tels que celui-ci ainsi que de les appliquer si le réchauffement climatique quant à lui ne cesse d'augmenter les risques de dégradation partielles ou totales des écosystèmes sans oublier les risques liés à l'activité économique.

Flore DELBOSC (TS4), le 19 janvier 2019